



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de HOYMILLE. Elle est disponible sur le site internet : [www.hoymille.fr](http://www.hoymille.fr)

Le budget primitif 2023 a été voté le 29 mars 2023<sup>2</sup>, il a été établi suivant les objectifs suivants :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement
- Ne pas alourdir la fiscalité des ménages
- Mobiliser les aides publiques chaque fois que possible pour le financement des projets d'investissement

Les chiffres sont des prévisions établies en fonction des ressources communales attendues.

Le budget primitif est établi sur la base de prévisions (normales de charges et de recettes). Les ajustements éventuellement nécessaires en cours d'exercice sont formalisés en décisions modificatives.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement : 2 570 836.80 euros (dont 300 000 € d'écart recettes – dépenses de fonctionnement budgété)

Réparties comme suit :

011 – Charges à caractère général :	707 849.11 €
012 – charges de personnel et frais assimilés :	1 165 100.00 €
014 – atténuation de produits :	3 318.00 €
65 – Autres charges de gestion courante :	364 441.04 €
66 – Charges financières :	30 128.65 €

---

Total des dépenses réelles	2 270 836.80 €
----------------------------	----------------

-----

023 – Transfert à la section d'investissement :	300 000.00 €
---	--------------

---

Total des dépenses d'ordre 300 000.00 €

#### **CHAPITRE 011 – Charges à caractère général**

Elles regroupent :

- Les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et équipements communaux (énergie, eau, assurances, etc)
- Les frais de réparations courantes, de maintenance, et d'achat de petit matériel
- Les frais d'achat de fournitures et de services (cantine, ALSH, périscolaire, ateliers, etc)
- Les frais de transports (écoles, ALSH)

#### **CHAPITRE 012 – Charges de personnel et frais assimilés**

Elles regroupent :

- Les salaires du personnel permanent et occasionnel et les cotisations afférentes
- Les frais de médecine du travail
- Les frais d'assurance du personnel

#### **CHAPITRE 014 – Atténuations de produits**

Elles se composent :

- Du dégrèvement de taxe foncière appliqué aux jeunes agriculteurs

#### **CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante**

Elles regroupent :

- Les indemnités de fonction des élus et les cotisations afférentes
- Le financement du service d'incendie
- Le versement de la subvention d'équilibre au CCAS
- Les subventions de fonctionnement attribuées aux associations

#### **CHAPITRE 66 – Charges financières**

Elles regroupent :

- Les intérêts des emprunts en cours
- La répartition des intérêts courus non échus

#### **023 – Virement à la section d'investissement**

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement prévisionnel (recettes – dépenses), réservé aux dépenses d'investissement (autofinancement)

Recettes de fonctionnement : 2 570 836.80 euros

Réparties comme suit :

013 – Atténuation de charges : 30 000.00 €

70 – Produits des services du domaine

Et ventes diverses : 106 100.00 €

73 – Impôts et taxes (sauf 731) :	130 286.80 €
731 – Fiscalité locale :	1 303 617.00 €
74 – Dotations, subventions et participations :	963 033.00 €
75 – Autres produits de gestion courante :	35 800.00 €
77 – Produits spécifiques :	2 000.00 €
<hr/>	
Total des recettes réelles	<u>2 570 836.80 €</u>

#### **CHAPITRE 013 – Atténuations de charges**

Elles se composent :

- Des remboursements sur rémunérations du personnel (assurance, sécurité sociale)

#### **CHAPITRE 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses**

Ils se composent :

- Des concessions au cimetière
- Des redevances d'occupation du domaine public
- Des redevances des services (cantine, ALSH, périscolaire, bibliothèque, école de dessin, etc)

#### **CHAPITRE 73 – Impôts et taxes**

Ils se composent :

- Des attributions de compensation versées par l'état
- De l'attribution de compensation versée par la CCHF
- Du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
- Des taxes sur l'électricité

#### **CHAPITRE 731 – Fiscalité locale**

- Impôts directs locaux

#### **CHAPITRE 74 – Dotations, subventions, et participations**

Elles se composent :

- Des dotations attribuées par l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation)
- Des dotations attribuées par le département (taxe professionnelle)
- Des compensations attribuées par l'état au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation
- De la participation de la caisse d'allocations familiales sur l'organisation des services d'accueil (ALSH, périscolaire)

#### **CHAPITRE 75 – Autres produits de gestion courante**

Ils se composent :

- Des locations de salles, garages, etc

#### **CHAPITRE 77 – Produits spécifiques**

Ils se composent :

- Des mandats annulés sur exercices antérieurs

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique une notion de récurrence des dépenses, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à court et moyen terme.

Dépenses d'investissement : 2 166 761.97 euros

Réparties comme suit :

16 – Remboursement d'emprunts (capital) :	115 723.65 €
20 – Immobilisations incorporelles :	10 000.00 €
204 – Subventions d'équipement :	125 098.67 €
21 – Immobilisations corporelles :	1 915 939.65 €

---

Total des dépenses réelles	2 166 761.97 €
----------------------------	----------------

Restes à réaliser de l'exercice 2022 (inclus) :	352 907.63 €
---	--------------

Les principaux investissements inscrits au budget sont :

### **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles**

- Concessions et droits similaires (remboursements de cautions, achat de licences informatiques)

### **Chapitre 204 – Subventions d'équipement**

- Participation au financement de la signalétique (CCHF)
- Subvention à Partenord Habitat pour la construction de logements rue de l'église

### **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

- Installations de caveaux, et columbariums au cimetière
- Remplacement de matériel informatique en mairie
- Travaux de réfection de la toiture de divers bâtiments
- Acquisition d'un bâtiment pour l'accueil d'une micro-crèche
- Réalisation d'un bâtiment modulaire associatif en lieu et place du Mille Club
- Rénovation du réseau d'éclairage public rues d'Ypres, d'Hondschoote, du Zyckelin, Maison rouge, rue des Jardins, allée des jardins, RD 916A, rue de l'église, route de warhem
- Achat d'un mini-bus
- Acquisition d'outillages pour les services techniques

## Restes à réaliser de l'exercice 2022

Il s'agit des marchés et devis signés avant la clôture de l'exercice, et n'étant pas encore facturés au 31/12/22.

### Recettes d'investissement : 2 166 761.97 euros

Réparties comme suit :

10 – Dotations, fonds divers et réserves :	88 241.00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :	413 929.78 €
13 – Subventions d'investissement :	123 582.00 €
Total des recettes	625 752.78 €

021 – Virement de la section de fonctionnement :	300 000.00 €
(autofinancement)	

001 - Solde d'exécution antérieur reporté :	1 241 009.19 €
---	----------------

Les recettes d'investissement correspondent à :

#### **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves**

- Fonds de compensation de la TVA (récupération de la TVA sur certaines dépenses d'investissement 2022)
- Taxe d'aménagement
- Excédents de fonctionnement antérieurs affectés à l'investissement

#### **Chapitre 13 – Subventions d'investissement**

##### **Réfection de la toiture de l'église**

- Solde de la subvention attribuée par le département
- Solde de la subvention attribuée par l'ETAT

#### **021 – Virement de la section de fonctionnement**

- Autofinancement prévisionnel de l'exercice 2022

#### **001 – Solde d'exécution antérieur reporté**

- Excédents antérieurs de la section d'investissement reportés

**Fiscalité (taux votés par le conseil municipal) :**

**Nouveau :**

- depuis 2021 : la commune perçoit la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- En 2023 : rétablissement du vote de la taxe foncière par la commune (sur les résidences secondaires et les locaux meublés non destinés à la résidence principale)

Année	Nature	Taux
2023	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18,12
	Taxe foncière propriétés bâties	20,56
	Taxe foncière propriétés bâties transférée du département	19,29
	Taxe foncière propriétés non bâties	50,03

Pour rappel, ces taux n'ont subi aucune augmentation depuis 2009.

**Etat de la dette (Emprunts à taux fixes)**

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 651 534.33 euros

**Echéance 2022 :**

- capital : 110 898.53 €

- intérêts : 36 421.07 €

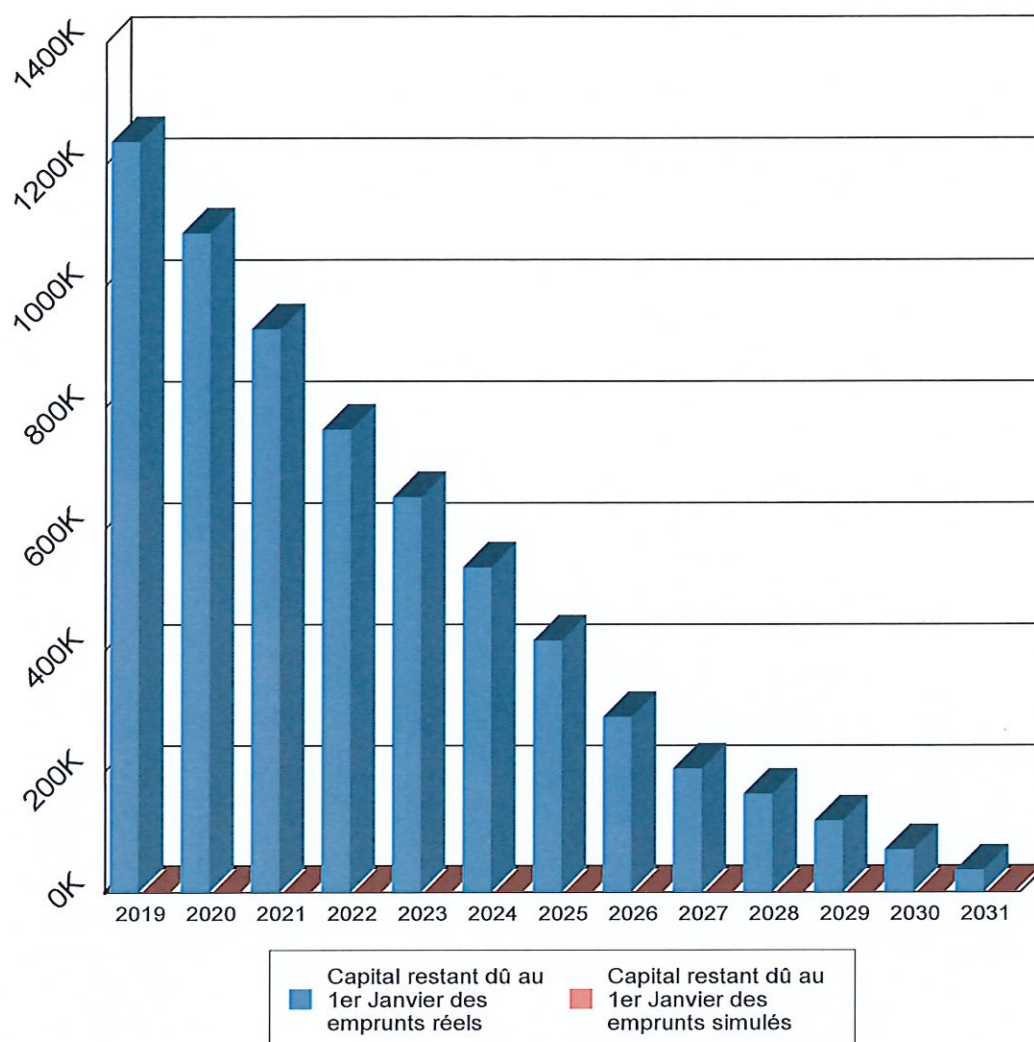
**Echéance 2023 :**

- capital : 115 723.65 €

- intérêts : 31 495.95 €

L'extinction de la dette sur les emprunts en cours est prévue en 2031.

## Capital restant dû



### ETAT DES EMPRUNTS

DATE D'ORIGINE	ORGANISME PRETEUR	MONTANT D'ORIGINE	MONTANT DU AU 01/01/2023	REMBOURSEMENT CAPITAL 2023	REMBOURSEMENT INTERETS 2023
01/03/2000	DEXIA	228 673.53	87 711.62	10 373.30	5 473.21
01/02/2002	DEXIA	533 571.56	260 098.44	22 391.97	16 282.16
25/07/2011	CAISSE D'EPARGNE	1 073 000	303 724.27	82 958.38	9 740.58
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 835 245.09</b>	<b>651 534.33</b>	<b>115 723.65</b>	<b>31 495.95</b>

## Rétrospective de la section de fonctionnement

### Principales évolutions des dépenses/recettes réalisées

#### **DEPENSES**

Charges à caractère général	2022	2021	2020	2019	2018
Achats de prestations de service	82 120	51 271	31 473	56 996	69 225
Electricité	128 989	83 395	83 505	102 231	103 594
Chauffage	62 130	39 612	29 537	38 538	38 532
Carburants	11 925	6 507	7 158	5 880	9 520
Livres	3 461	3 718	3 032	3 820	5 296
Organismes de formation	2 415	240	3 156	3 788	4 695
Affranchissement	6369	6 324	5 847	6 422	4 087
<b>Charges de personnel</b>					
Personnel extérieur	23 784	23 044	10 840	11 828	15 638
Personnel titulaire	553 764	546 128	550 507	541 809	567 194
Personnel non titulaire	207 717	146 430	79 566	105 422	88 730
Emplois d'insertion	0	11 676	4 926	0	12 429
Cotisations pour assurance du personnel	21 033	21 280	25 218	27 243	24 350
Formations élus	809	795	1 253	1 493	2 616
<b>TOTAL ANNUEL DE LA SECTION EN DEPENSES</b>	<b>2 109 347</b>	<b>1 905 810</b>	<b>1 730 079</b>	<b>1 745 541</b>	<b>1 767 481</b>

<b>Soit excédent annuel</b>	413 929	550 031	485 555	505 765	448 486
-----------------------------	---------	---------	---------	---------	---------

#### **RECETTES**

Atténuations de charges	2022	2021	2020	2019	2018
Remboursements sur rémunérations	25 687	1 174	0	4 000	8 490
Remboursements sur charges de S.Soc et prévoyance	28 152	54 087	7 437	9 205	19 038



Impôts et taxes	1 165 025	1 120 286	1 098 122	1 081 589	1 195 197
Fonds de péréquation rurale	57 815	49 615	47 962	45 325	47 781
Dotation forfaitaire	392 700	393 466	394 317	395 254	398 577
Dotation de solidarité rurale	269 897	260 655	249 161	238 033	234 072
Participations CAF	92 230	30 664	50 458	26 123	32 935
Compensation pour perte de taxe additionnelle	0	82 191	78 945	71 103	85 766
Attribution du fonds départemental de péréquation	3 246	4 638	6 626	9 466	13 523
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	43 558	41 460	3 347	3 308	3 056
<b>TOTAL ANNUEL DE LA SECTION EN RECETTES</b>	<b>2 523 277</b>	<b>2 237 532</b>	<b>2 280 110</b>	<b>2 231 097</b>	<b>2 273 246</b>